EPARGNE ET INVESTISSEMENT

Épargne retraite supplémentaire : arbitrer les versements et préparer les sorties

Le plan d'épargne retraite réunit des sommes d'origines différentes dans une même enveloppe. Versements volontaires, épargne salariale et versements obligatoires ne suivent pas les mêmes règles à la sortie, ce qui rend le conseil impossible sans traçabilité des compartiments. Cette journée traite l'architecture des dispositifs, l'arbitrage sur la déduction des versements à l'entrée et la fiscalité des sorties en capital ou en rente. Les sept heures se distinguent d'une approche générale de l'épargne financière en se concentrant sur les cas de déblocage et la transmission du plan.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 327 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Conseillers en gestion de patrimoine, courtiers, responsables de la protection sociale en entreprise, experts-comptables et responsables des ressources humaines.

PRÉREQUIS
Connaître les principes de l'impôt sur le revenu et les mécanismes de base de l'épargne salariale.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier le compartiment d'origine de chaque somme placée sur un plan d'épargne retraite
- Calculer le plafond de déduction applicable aux versements volontaires
- Arbitrer entre versement déduit et versement non déduit selon la situation du client
- Déterminer la fiscalité d'une sortie en capital ou en rente selon l'origine des sommes
- Traiter les cas de déblocage anticipé et leurs conséquences fiscales

03 Programme détaillé

M1 Architecture des dispositifs d'épargne retraite

- Situer chaque plan avant de conseiller
- Compartiments du plan d'épargne retraite individuel et collectif
- Origine des versements volontaires de l'épargne salariale et des versements obligatoires
- Transferts entre anciens contrats et nouveaux plans
- Incidence du compartiment d'origine sur les modalités de sortie
- À retenir : La fiscalité de sortie dépend du compartiment d'origine des sommes et non du plan lui-même.

M2 Fiscalité des versements

- Piloter la déduction à l'entrée
- Déductibilité des versements volontaires du revenu imposable
- Plafonds individuels et mutualisation au sein du foyer
- Intérêt de renoncer à la déduction à l'entrée
- Traitement des sommes issues de l'épargne salariale
- Cas pratique : Arbitrage entre versement déduit et versement non déduit pour un contribuable selon sa tranche marginale.

M3 Sorties déblocages et transmission

- Anticiper la fiscalité de l'arrivée
- Imposition d'une sortie en capital selon l'origine des sommes
- Régime applicable à la sortie en rente viagère
- Cas de déblocage anticipé et conséquences fiscales
- Traitement du plan au décès du titulaire
- Mise en situation : Choix entre sortie en capital et sortie en rente pour un assuré proche du départ en retraite.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 327 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr